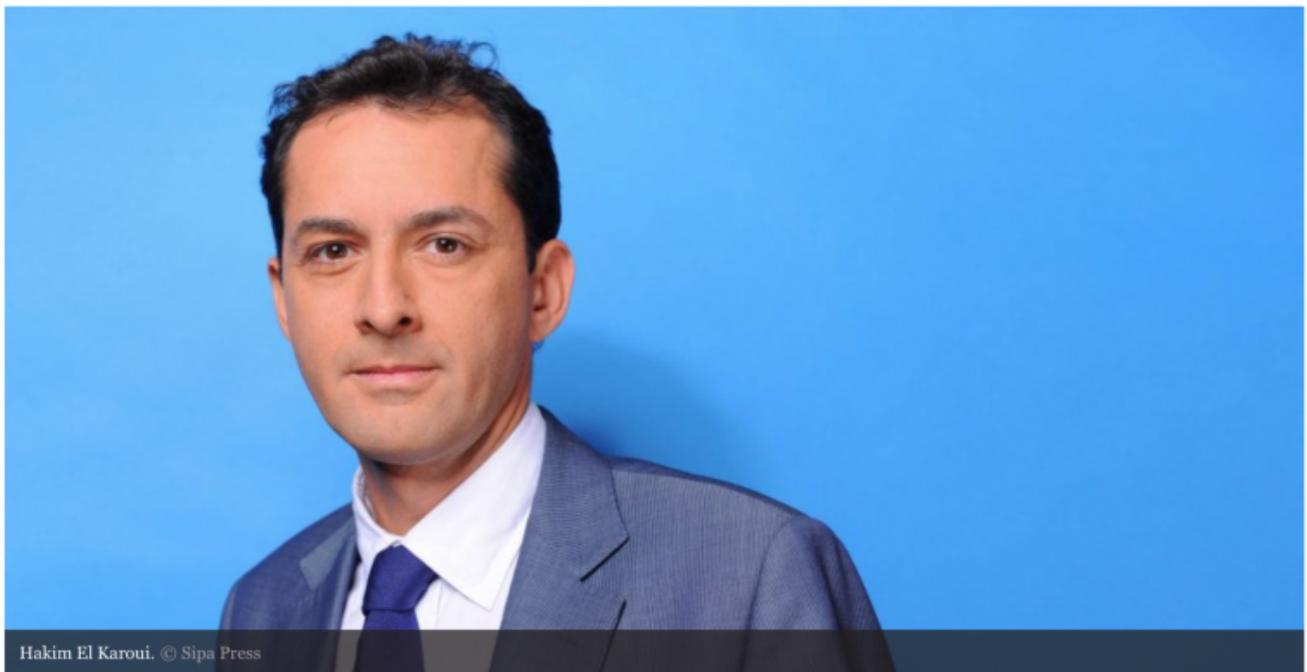


# Les 9 terrifiantes propositions de Hakim El Karoui, conseiller de Macron, pour « l'islam de France »

écrit par Christine Tasin | 13 février 2018

Halal : grâce à Macron les cons qui mangent autre chose que du porc vont payer le salaire des imams

© 13 Fév 2018 👤 Christine Tasin 📄 A ne pas manquer, Dhimmitude, Islam, Macron



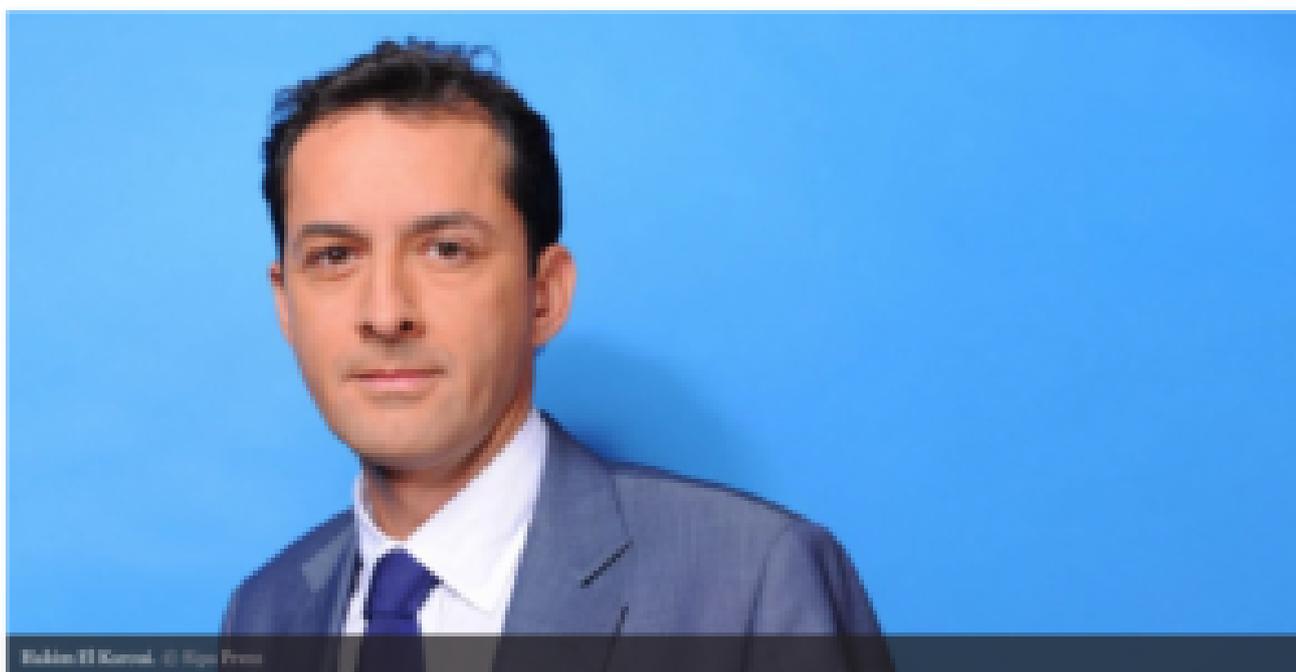
Barbara Lefebvre a publié l'année dernière une analyse très intéressante des sombres machinations de Macron et de son très proche conseiller pour l'islam, Karim El Karoui, analyse qu'elle poste à nouveau, [sur son compte facebook](#), puisque El Karoui sort du bois...

Il n'y a pas de coïncidence, mais des inquiétudes conjointes :

nous parlions de ce sale personnage ce matin, évoquant [son projet de taxer le halal...](#) afin de mieux faire payer au contribuable la construction de mosquées, le salaire des imams, etc.

## Halal : grâce à Macron les cons qui mangent autre chose que du porc vont payer le salaire des imams

© 13 Fév 2018 🗣️ Christine Teslin 📌 A ne pas manquer, Dhimmitude, Islam, Macron



L'analyse pointue de Barbara Lefebvre est à lire attentivement.

Elle remet d'abord clairement en question l'objectivité du rapport de l'Institut Montaigne, en dénonçant la manière, le fond et les résultats. Quand on voit que les questions posées aux musulmans pour mesurer leur intégration portent sur des questions portant sur la croyance aux djinns, au mauvais oeil ou aux marabouts au lieu de questions portant sur la nécessaire conversion du prétendant non musulman, le choix du lieu de sépulture ou le port de vêtements ostentatoires... On a

tout compris. Imposture et manipulations dont on peut retenir les 9 points ci-dessous :

**Les 9 grands points à retenir des terribles, insupportables et inacceptables propositions du conseiller de Macron :**

-L'islam de France, prétexte pour imposer une discrimination positive des musulmans

-Mise en accusation de la société française rendue responsable de la radicalisation...

-Développer les différentes prétendues discriminations dont les musulmans souffriraient, discriminations qui justifieraient que l'islam et les musulmans fassent dorénavant partie du roman national

-Construire un maximum de mosquées cathédrale en France

-Une taxe sur le halal ( voir [notre article de](#) ce jour sur le sujet).

-Etendre le Concordat à l'islam

-Enseigner l'arabe à l'école sous le prétexte de lutter contre la radicalisation. Les contre-arguments et exemples historiques avancés par Barbara Lefebvre sont lumineux et montrent mieux que des discours l'imposture de Macron et de El Karoui : l'enseignement de l'arabe dans les établissements publics a périclité faute d'élèves intéressés, les familles voulant l'arabe coranique, en lien avec une pratique religieuse et préférant voir leur enfant fréquenter mosquées et écoles coraniques... Par ailleurs l'arabe classique n'est pas parlé dans les familles arabes qui parlent un arabe dialectal... différent selon les pays. Enfin, dans le monde économique arabe, tout le monde parle... en anglais. L'arabe ne servirait à rien aux jeunes musulmans.

-Obliger les collectivités locales à être caution des emprunts faits par les collectivités musulmanes pour faire construire des mosquées... Et donc endetter à mort nos communes qui devront rembourser à la place des musulmans.

-Remettre en cause la Loi de 1905 en obligeant l'Etat à entretenir tous les édifices religieux construits depuis 1905, églises, temples, synagogues... et mosquées !

**Ci-dessous copié-collé d'une très grande partie de l'article de Barbara Lefebvre, pour ceux qui n'ont pas facebook, puisqu'on ne le trouve que là.**

**Puisque, hors de tout débat public et parlementaire, le président Macron veut construire l'islam de France et que Hakim el Karoui est à n'en pas douter son principal informateur et conseiller sur ce sujet, voici mon analyse du rapport d'El-Karoui pour l'Institut Montaigne qui est parue en janvier 2017 dans UNE FRANCE SOUMISE (Albin Michel, p. 567-583)**

**En finir avec la loi de 1905**

**Un programme pour le prochain président de la République ?**

**Par Barbara Lefebvre**

L'Institut Montaigne (I.M) n'est-il qu'un think-tank libéral centre-droit au même titre que Terra Nova pour la gauche socialiste ? Ou peut-être aussi une plateforme de mise en orbite politique de personnalités issues de la société civile et aspirant à des postes dans la haute fonction publique ou dans les cercles du pouvoir ? A la veille d'une élection présidentielle sensible, après les traumatismes constitués par la série d'attentats islamistes qui ont frappé les Français,

la publication par l'I.M d'une étude sur l'islam tombe à point.

### Les rapports Sabeg et El-Karoui : même méthodes, mêmes cibles

**Hakim El-Karoui**, l'auteur du rapport *Un islam de France est possible*, suit ici les traces de **Yazid Sabeg** qui en 2004 publiait pour le même I.M un rapport intitulé *Les oubliés de l'égalité des chances*. Il y surfait sur la mode du moment – dans les cercles du patronat notamment dont Yazid Sabeg et sa co-auteur Laurence Méhaignerie sont proches – où **il louait les bienfaits de la promotion de la diversité, du multiculturalisme et de la discrimination positive**. Le rapport Sabeg enjoignait les pouvoirs publics à engager une vaste politique de discrimination positive à l'endroit de ce qu'il appelait les « minorités visibles », comprendre les personnes issues de l'immigration maghrébine et africaine. Ce discours nourrit en son temps une partie de la campagne de Nicolas Sarkozy, « petit Français de sang mêlé » en ce temps-là, à destination de l'électorat populaire des banlieues tel qu'il se les représentait alors : des jeunes discriminés à qui on devait donner une visibilité publique. Cette promotion de la diversité demeura symbolique avec des personnalités tout à fait inconnues des électeurs comme Rachida Dati, Rama Yade, Fadela Amara, Abderrahmane Dahmane.

Une nouvelle étape dans la promotion du rapport Sabeg fut la publication dans le Journal du Dimanche d'une tribune intitulée « **Manifeste pour l'égalité réelle** ». Il y réitérait ses propositions. Quelques semaines plus tard, en décembre 2008, Yazid Sabeg était nommé par le président Sarkozy, « Commissaire à la diversité et à l'égalité des chances ». Dans un discours prononcé à Palaiseau qui reprenait les propositions du rapport Sabeg-Méhaignerie, le président Sarkozy évoquait la diversité « à la base du pays, [qui] doit se trouver illustrée par la diversité à la tête du pays ». Finalement, cette conviction là aussi fit long feu, et le Commissaire Sabeg disparut lentement du paysage politique dans

les vapeurs du débat sur l'identité nationale puis dans celles de la loi contre le port de la burqa (2010). En outre, Yazid Sabeg ne parvint pas à promouvoir les statistiques ethniques pour appuyer sa politique de discrimination positive, comme le voulaient à ses côtés ses amis de l'I.M et du Club 21<sup>è</sup> siècle . Nicolas Sarkozy avait avancé plus avant, et sans doute trop loin, en souhaitant insérer la notion de diversité dans le préambule de la Constitution afin de promouvoir sa politique de discrimination positive sur des critères ethniques. Le rappel à l'ordre de Simone Veil, présidente du comité chargé de réfléchir à cette insertion, mit fin aux rêves des militants de la diversité et des « quotas de minorités visibles », rappelant que le corpus constitutionnel français disposait déjà de toutes les ressources nécessaires pour mettre en œuvre une politique de lutte contre les inégalités.

Il est donc significatif de voir aujourd'hui la même stratégie mise en œuvre par Hakim El-Karoui, fondateur et ancien président de l'influent Club 21<sup>è</sup> siècle, au sein du même Institut Montaigne et positionné lui aussi sur le même échiquier politico-patronal qu'en son temps Yazid Sabeg. A cette différence près toutefois qu'Hakim El-Karoui s'adapte au contexte, il délaisse la « diversité » au profit de l'islam qui polarise désormais l'attention des politiques. De quoi s'agit il en vérité ? De se placer pour obtenir demain le poste et le pouvoir qui l'accompagne dans le but de promouvoir ses idées libérales et multiculturelles, qui sont celles du Club 21<sup>è</sup> siècle et des « Young Mediterranean leaders » . Il s'agit du même plan de communication que celui de Yazid Sabeg en son temps : un rapport dont les bonnes feuilles sont vendues au *Journal du Dimanche*, une tribune publiée dans le même journal préparant l'opinion quelques semaines avant. Enfin, une large reprise dans les médias grand public à qui l'on vend une « étude inédite qui bouleverse les idées reçues ».

Hakim El-Karoui, proche de Jean-Pierre Raffarin dont il fut conseiller technique à Matignon, a l'oreille d'Alain Juppé et

attend sans doute beaucoup de son élection en mai 2017. De fait, le rapport El-Karoui sied bien à la vision libérale et multiculturelle anglo-saxonne d'Alain Juppé . On peut imaginer aussi que sa vision satisferait ces pragmatiques que sont François Hollande, Emmanuel Macron et Nicolas Sarkozy. C'est pourquoi le décryptage de ce rapport est important car il a pour objet de fournir au nouveau président une politique clé en main , ici pour construire ce qu'El-Karoui appelle l'« islam de France ». Pourtant, comme il le répète à plusieurs reprises dans son rapport : « la communauté musulmane n'existe pas ». Du coup, on se demande comment lui, et ses amis signataires de la tribune du JDD comptent organiser, diriger et « républicaniser » une communauté fantôme.

## **L'enquête à la base du rapport El-Karoui**

[...]

(NDLR

*A lire sur le compte facebook de Barbara Lefebvre, supprimé parce que trop long et n'ayant pas de rapport direct avec notre sujet.)*

## **Les résultats de l'enquête et les propositions qu'en tire Hakim El-Karoui**

Si l'on en vient aux résultats de l'enquête, on relèvera que la catégorie des jeunes (entre 15 et 25 ans) est souvent évoquée pour souligner notamment son importance démographique au sein de la population musulmane, sa plus grande religiosité donc sa faible sécularisation, son ressentiment à l'égard d'une société française qui ne lui donnerait pas toute sa place. **Or, la situation des dits jeunes aurait mérité plus d'analyse : sont-ils toujours scolarisés ? Quel est leur niveau de formation au moment de l'enquête ? Quel est leur degré d'insertion sociale ? Quelle est leur position dans la**

sphère familiale (chef de famille ou non) ? Le rapport assure que « la précarité touche une part significative de la population de culture musulmane », mais il ne précise pas si cela est lié au jeune âge des enquêtés, comme il ne met pas cela en lien avec leur niveau de formation. Plus loin, le rapport évoque la volonté de « vivre en terre d'islam » affirmée par près de 30% de l'échantillon. Il suggère que la cause en est l'absence de « perspective de l'amélioration de leur condition sociale (...) sous l'effet des discriminations et des inégalités ». **Mais ce rapport de causalité est une supputation car rien dans les résultats présentés ne vient étayer cette interprétation.**

Il s'agit davantage d'une lecture réductrice et occidentalocentrée qui consiste à considérer que le religieux ne peut être qu'un palliatif au malheur (social, personnel, etc.), une vision qui ressort de la victimisation des minorités cultivée par nos sociétés démocratiques. **Sur quels indices Hakim El-Karoui peut-il affirmer que « l'islam est davantage le support d'une attitude de rébellion qu'une adhésion spirituelle »** (p. 27) ? On retrouve là cette tendance à trier le « bon » du « mauvais » musulman sans que personne ne dispose de cette légitimité en islam. Hakim El-Karoui est-il théologien ? Est-il à même de discerner à travers un sondage la sincérité de l'engagement spirituel d'un individu ? On voit ici à l'œuvre l'incompréhension d'une partie des élites 'musulmanes' des beaux quartiers face à l'engouement de la jeunesse pour un islam de rupture, politique et révolutionnaire. Si ces jeunes que nous décrit El-Karoui vivant dans des quartiers populaires, sont sans emploi, sans avenir et discriminés, pourquoi ne militent-ils pas à l'extrême gauche ou dans les rangs des écologistes d'EELV très présents sur ces territoires ? **Doit-on en conclure que des personnes socialement insérées, heureuses en ménage et dans leur emploi, ne sauraient adopter une pratique religieuse pieuse voire rigoriste ?** Qu'elles se séculariseront sous l'effet de la société de consommation ? **Pour Hakim El-Karoui, il s'agit de déculpabiliser les**

musulmans vis à vis de cette montée en puissance de l'islam politique pour en faire porter la responsabilité à la société française tout entière (« notre échec à tous » p. 39). A cette fin, il dresse la liste des discriminations en tous genres et du « déni de francité » subis par les jeunes musulmans, des facteurs qui apparaissent en creux comme la principale cause de leur radicalisation. La solution ? Ce sont les recettes proposées en leur temps par Yazid Sabeg. Ce sont aussi des mesures symboliques : « les inclure de nouveau dans le récit national en tant que musulmans » (p. 39)... Mais cette phrase est étonnante quand, dans le même temps, on demande aux Français de cesser de « stigmatiser » les musulmans en les identifiant à leur foi réelle ou supposée. **C'est là le paradoxe de ces « passionnés de la diversité » : classer les citoyens en « blancs » et « non blancs » tout en accusant la société française de racisme.**

L'enquête avance que 37% des répondants se disent « victimes d'un complot » antimusulman, ce qui ne signifie pas comme le laisse entendre le rapport que cela les pousse à vouloir quitter la France. Il apparaît à plusieurs reprises que les données recueillies sont utilisées pour étayer un discours, celui d'Hakim El-Karoui et du club 21<sup>è</sup> siècle, qui lisent les faits sociaux relatifs aux musulmans à l'aune de l'infériorisation sociale et de la discrimination. Dans le cas de ces 37%, faute d'éléments validant le lien de causalité, cette interprétation sociale n'explique pas que près d'un tiers de l'échantillon soit aux prises avec des délires complotistes. Le communautarisme musulman a apparemment été évalué à partir de la question sur les intentions de vote en faveur d'un candidat musulman à la présidentielle. Comme il ne s'agit pas d'une situation réelle, il est exagéré d'en conclure, comme le fait Hakim El-Karoui, que le vote des musulmans est « très faiblement influencé par l'islamité du candidat ». Il aurait été intéressant de vérifier cela à l'échelle des élections locales où l'identité musulmane réelle ou supposée du candidat intervient plus fréquemment, d'autant

que le rapport souligne le rôle clé des Frères Musulmans à travers l'UOIF pour faire « entrer l'islam dans la vie politique française » (p. 85). Les éléments fournis en annexe soulèvent également des interrogations quand il s'agit de définir les degrés de croyance, de pratique et de connaissance de l'islam (p. 5), ce qui est en effet important puisque le rapport a pour objet d'éclairer le rapport au religieux des musulmans français et étrangers. Pour mesurer cette situation, il semble que six items ont été retenus qui relèvent pour l'essentiel de la superstition (la croyance aux djinns, aux saints, au mauvais œil, aux marabouts), alors qu'on aurait pu s'attendre à prendre en compte des variables portant sur le respect et la connaissance des cinq piliers de l'islam, la stricte endogamie, la conversion obligatoire (ou pas) du conjoint non musulman, le choix du lieu de sépulture, la démonstration religieuse hors du domicile (port de vêtements ostentatoires, etc.).

La typologie construite a mobilisé l'attention des médias. Elle révèle la radicalité d'une part important de la jeunesse musulmane (50% des cohortes des 15-25 ans) tout en restant importante chez les plus de 40 ans (20%). Toutefois, il est intéressant de noter que parmi les six classes issues de la typologie, 28% de personnes ayant une pratique religieuse régulière et favorables à l'expression religieuse au travail ont été intégrées dans la catégorie des musulmans sécularisés. D'ailleurs Hakim El-Karoui souligne qu'en exprimant ainsi leur spécificités religieuses ils font « évoluer le système de valeurs de la France contemporaine » (p. 22 et 37). La religiosité et l'expression religieuse au travail constituent-elles un enrichissement des valeurs françaises ? Hakim El-Karoui semble ici en décalage avec 8 Français sur 10 qui demeurent farouchement attachés à la laïcité dans l'espace public et qui considèrent qu'elle est en danger en raison de l'ostentation religieuse de certaines communautés. Lorsqu'on lit les caractéristiques des 25% de l'échantillon dit « groupe composite dans une position intermédiaire », on peut

rapidement observer que leur religiosité est plus importante et expressive que la population générale . Et si on les rapproche des 28% décrits comme radicaux, on obtient des résultats illustrant le décalage entre cette population et le reste des Français largement sécularisés, attachés à la neutralité laïque de l'espace public et du monde du travail.

64% des Français refusent de céder aux revendications communautaires en matière d'alimentation dans les cantines publiques (IFOP, 2015), tandis que 80% des musulmans interrogés dans l'enquête El-Karoui souhaitent que le hallal soit proposé dans les cantines scolaires : là est la fracture, et les arguments sociologiques seuls ne peuvent l'expliquer. Idem pour le port du hijab à l'école : 85% des Français y sont opposés, soutenant la loi de 2004 (IFOP, 2015) quand 60% des musulmans sondés pour l'I.M y sont favorables en dépit de la loi . Au regard des différents résultats, on s'interroge sur la prévision quasi divinatoire selon laquelle « 50% d'entre eux [les musulmans vivant en France] suit un chemin qui va les mener progressivement vers la sécularisation » (p. 37).

Il apparaît au contraire que les musulmans de l'échantillon aspirent à une plus forte visibilité de l'islam en France. Par exemple, on ne perçoit pas en lisant l'analyse d'El-Karoui s'il déplore, comme ses coreligionnaires, que « les mosquées françaises [soient] relativement modestes, voire invisibles » (p 88). Il serait pourtant utile de rappeler aux musulmans de France que la discrétion et la modestie architecturale des lieux de culte sont valables aussi pour les cultes juif, protestant, évangélique. Les synagogues ou temples de grande taille datent pour la plupart de périodes antérieures à la loi de 1905, et à notre connaissance ni les Juifs, ni les protestants de France n'aspirent à des lieux de culte de plus de 2000m<sup>2</sup>. Ainsi Hakim El-Karoui regrette qu'il n'y ait en France que trois mosquées-cathédrales car « cela ne correspond pas à la réalité de l'islam français ». Il se fait donc l'écho de cette volonté de renforcer la visibilité

religieuse qui va à contresens de l'opinion de la population générale . De même, quand Hakim El-Karoui souligne l'impossibilité en islam, faute de clergé, de proposer une formation et une régulation unifiée des imams en France, **il oublie que dans le judaïsme il n'existe pas non plus de clergé. Or, depuis 1829, l'école rabbinique de France, sur la base d'un enseignement religieux et profane, a formé des centaines de rabbins français qui ont encadré spirituellement les communautés juives dans le respect des valeurs républicaines.**

Enfin, après avoir expliqué que l'islam en France est « fragmentaire, parcellaire et composite », Hakim El-Karoui formule cette conclusion énigmatique: « *L'arrivée du salafisme et sa visibilité attestent, paradoxalement, de la relative bonne intégration de l'islam dans le paysage national* » (p. 99). Il insiste sur la difficulté d'appréhender ce qu'il dénomme « l'islam des collectivités » c'est-à-dire des territoires, des quartiers, des communautés d'origine (comorienne, turque, algérienne, malienne, etc.), et s'appuie sur ce constat pour proposer d'œuvrer « à la structuration de l'islam en France à la fois par les musulmans de France et par la puissance publique » (p. 98). Sur quelle légitimité s'appuient Hakim El-Karoui et ses quarante amis signataires de l'appel, auxquels s'ajoutent ceux du club 21<sup>è</sup> siècle et des YML ? Aucun d'entre eux ne représente une autorité théologique pouvant être reconnue, a minima, par une communauté dont le rapport nous répète qu'elle est multiforme, pieuse et au fond incernable ! C'est en lisant « les pistes de recommandation » formulées à la fin du rapport que l'on comprend mieux que l'auteur (et ses réseaux) se présentent – en creux – aux pouvoirs publics comme « les mieux à même de gérer l'islam en France » (p. 99), en particulier dans ses dimensions financière et organisationnelle. **Les propositions qui sont faites sont révélatrices du positionnement de l'auteur sur la laïcité qui subit, sous sa plume , de sérieux accommodements.**

## Que donnerait l'union de l'islam et du jacobinisme français ?

La neutralité de l'Etat serait sérieusement altérée par l'implication toute jacobine voulue par Hakim El-Karoui qui souhaite voir créées, sous l'impulsion de la puissance publique elle-même dans un élan à la fois centralisateur et bureaucratique, des « instances théologiques gérées par une nouvelle génération de musulmans hors de la tutelle des Etats étrangers » (p. 99). **L'objectif étant de créer « des instances capables de produire et de diffuser des idées et des valeurs françaises » dans une ligne théologique propre à l'islam de France.** C'est là une vision napoléonienne qui nous semble dépassée parce qu'elle ne correspond pas aux attentes du public visé.

**La redevance sur la consommation hallal,** dont le rapport souligne la centralité dans la pratique religieuse des musulmans, **permettrait le financement du culte** au moyen d'une association culturelle dont Hakim El-Karoui a déjà trouvé le nom : « Association musulmane pour un islam de France ». Elle viendrait soutenir la Fondation pour l'islam de France qui s'occuperait du volet culturel, à savoir la formation des imams et la production de connaissances sur l'islam. La gouvernance de ces deux institutions est ainsi définie par Hakim El-Karoui : ceux qui seront nommés « devront être cooptés par l'État » car c'est lui qui aura « conféré à l'association le monopole de la délivrance de cartes de certification permettant ainsi le monopole religieux [et que] l'État devra assumer la nécessité de renouveler à la fois les générations et l'organisation » (p. 100) . Se dessine ici une volonté de remodeler l'islam en France autour d'un modèle néo-concordataire au bénéfice des cercles d'influence représentés par l'auteur du rapport. **El-Karoui demande explicitement que**

la puissance publique accompagne « l'émergence de cette nouvelle génération de musulmans français en la nommant au conseil d'administration et à la direction générale de la fondation » (p. 101). Qu'en est-il alors de la représentativité démocratique des musulmans au sein de leurs propres organisations ? En outre, la neutralité de l'Etat, déjà mise à mal ces dernières années dans ses efforts pour organiser l'islam de France, subirait un ultime affront. Enfin, en quoi de telles recommandations sont-elles liées à l'objet initial de l'étude, à savoir la compréhension du rapport au religieux des musulmans de France ?

**Le sondage IFOP ne serait-il qu'un prétexte pour proposer une note politique au futur président de la République ?**

On constate que Hakim El-Karoui épouse une vision centralisatrice (et très française) de son projet. Dans une forme inattendue de mimétisme vis à vis du rabbinat français, il propose « d'élire un grand imam de France chargé de conduire le travail intellectuel et théologique destiné à poser les jalons d'un islam français » (p. 103). Or, un instant auparavant, Hakim El Karoui insistait sur l'obstacle que constituait l'absence d'un clergé en islam. Dès lors, qui sera le Sage musulman français ayant pouvoir et autorité pour être une référence en matière théologique, et dont les musulmans de cet « islam des collectivités » accepteraient qu'il « révoque des imams déviants » comme cela est proposé ? La vision jacobine de l'auteur s'accommode néanmoins de situations dérogatoires : ainsi apparaît-il séduit par le concordat alsaco-mosellan. Il demande instamment que le Concordat soit étendu à l'islam afin de faire de l'Alsace-Moselle la base arrière pour la construction de cet islam de France . Selon Hakim El-Karoui, le régime concordataire permettrait de créer « un écosystème politique et juridique

qui permet aux instances représentatives des musulmans de France à la puissance publique de faire émerger un islam français » . **On s'étonne que la création de cet islam français doive passer par le régime dérogatoire concordataire au lieu de militer pour une véritable égalité laïque qui consisterait, comme le souhaitent 72 % des Français (IFOP, 2015), à étendre la loi de 1905 en Alsace et en Moselle. A moins qu'il ne s'agisse prosaïquement d'un élément de son plan pour en prévoir le financement par l'Etat, c'est-à-dire par les contribuables.**

### **Lutter contre la radicalisation par l'enseignement de l'arabe à l'école publique**

Dans le cadre de la lutte contre la radicalisation, dont Hakim El-Karoui semble tenir les mosquées et les écoles coraniques pour responsables, au moins en partie au motif qu'elles seraient entre des mains étrangères, il propose de nationaliser une revendication issue de son enquête, à savoir que 67% de son échantillon souhaiteraient voir leurs enfants étudier l'arabe classique, celui de la langue coranique. L'auteur du rapport établit habilement une équation pour satisfaire d'une part ce qu'il présente comme une attente des musulmans, d'autre part celle des pouvoirs publics à savoir la lutte contre la radicalisation : *« Enseigner l'arabe classique à l'école publique pour réduire l'attractivité des cours d'arabe dans les écoles coraniques et dans les mosquées »*. L'Education nationale se voit ainsi accusée d'avoir fermé, au fil des années, l'accès à l'arabe dans le secondaire aux descendants d'immigrés musulmans les obligeant à se communautariser. **Ainsi, la République est-elle accusée une nouvelle fois, et son supposé « sectarisme » serait seul responsable du communautarisme. M. El-Karoui oublie de dire que ces fermetures de postes résultent de deux mouvements au**

cours des années 1990-2000. D'une part, la décrue des inscriptions en cours d'arabe classique avec des effectifs d'élèves se réduisant comme peau de chagrin en raison de la difficulté de l'apprentissage de cette langue pour des familles qui n'y trouvaient pas leur compte, cet enseignement laïque et académique ne s'inscrivant pas en lien avec leur pratique religieuse. D'autre part, la forte attractivité des réseaux parallèles (mosquées ou ateliers de soutien scolaire) alliant apprentissage de l'arabe et éducation coranique. Plus de demande, plus d'offre : l'institution scolaire en a pris acte. Et voici que l'école publique, déjà à la peine, se trouverait chargée – notamment financièrement – de répondre aux 56 % de musulmans qui souhaitent que l'arabe classique soit enseigné dans les classes. El-Karoui appuie sa demande sur le fait que l'enseignement de l'arabe est « soutenu par une large partie de la population en situation de semi bilinguisme ». Pourtant ce bilinguisme réfère à l'arabe dialectal et non classique, ces familles parlent l'arabe algérien, l'arabe marocain etc. Ce qui reviendrait à prétendre que les locuteurs français sont de facto des latinistes, car l'arabe classique est à la langue arabe ce que le latin est au français, une langue complexe qui a près de mille ans. L'arabe classique n'a plus grand-chose à voir avec l'arabe des rues et des journaux du Maghreb ou du Moyen-Orient et chacun sait qu'un Syrien ne peut pas converser de façon fluide avec un Marocain. Hakim El-Karoui avance également des arguments économiques : les Français arabisants pourraient mieux participer à la croissance des échanges économiques avec le Moyen-Orient et le Maghreb. **Il veut faire croire ici encore que l'arabe classique servirait aux échanges quotidiens du monde des affaires ! Or, dans ce monde, il semble bien et depuis longtemps que l'anglais suffise et c'est pourquoi il serait préférable de porter davantage d'efforts à l'enseignement de l'anglais dans le secondaire,** voire dans les Grandes écoles, à en juger par le faible niveau d'anglais d'un grand nombre de Français.

## Une « parenthèse concordataire » pour structurer et financer l'islam avec les deniers publics

Hakim El-Karoui, homme d'expérience dans le monde de la finance, a l'intention d'optimiser le coût du financement par la puissance publique de « la gestion de l'islam au quotidien ». En contradiction avec le principe de laïcité, il souhaite que les collectivités locales favorisent l'émergence d'un islam local notamment par « la garantie de l'emprunt pour la construction de lieux de culte ». Mais que se passera-t-il demain quand, garante de l'emprunt pour la construction de la mosquée, une municipalité sera dans l'obligation de rembourser l'emprunt en raison du défaut de paiement de l'emprunteur (ici l'association musulmane locale) ? Hakim El-Karoui va jusqu'à proposer « d'inscrire dans le Plan local d'urbanisme des espaces réservés à l'édification de lieux de culte ». Ainsi, avant même qu'une association en fasse la demande, des terrains seront réservés, pour ne pas dire préemptés par la municipalité, afin d'y construire des lieux de culte aux dépens d'autres infrastructures, notamment des crèches ou des logements dont on sait la pénurie dans certaines zones urbaines.

Avec prudence, Hakim El-Karoui termine sa liste de propositions en évoquant dans ce qu'il nomme un « scénario optionnel » (p. 128), la possibilité d'actualiser la loi de 1905 pour prendre en compte les nouveaux cultes, et en particulier l'intégration dans le domaine public des lieux de culte construits après 1905. Cela obligerait l'État à procéder à un audit des cultes en contradiction avec la neutralité laïque. De plus, il devrait participer financièrement à l'entretien des églises, synagogues, temples et mosquées de France. De nouveau, ces propositions de M. El-Karoui s'opposent à l'opinion générale puisque 77 % des Français

rejettent l'idée d'un financement public des lieux de culte (IFOP, 2015).

Le rapport de l'Institut Montaigne a peut-être échappé à son auteur qui pensait en faire un instrument politique pour prendre la main, après 2017, sur la communauté musulmane en France, notamment au côté de ses amis du Club 21<sup>è</sup> siècle et signataires de l'appel des 41. Les médias généralistes ont échoué dans leur tentative de faire passer ce rapport pour apaisant. Il est vite apparu au contraire à l'opinion publique, et à raison, que les résultats de cette enquête étaient inquiétants, qu'ils illustraient les difficultés pour l'islam comme dogme minoritaire et comme pratique, de vivre en harmonie avec une société majoritairement démocratique, laïque et sécularisée. **Le portrait qui est fait de la jeunesse musulmane en particulier laisse apparaître un rigorisme religieux et une tendance à adhérer à la thèse d'un « complot antimusulman », ce qui ne peut qu'inquiéter pour l'avenir de la sociabilité en France.** Parce que l'on peut craindre que ce rapport figure déjà au programme du futur vainqueur de l'élection présidentielle. **Il était indispensable d'éclairer le projet de cet « islam français » porté par les acteurs de la diversité et qui tourne résolument le dos à la loi de 1905.** Qui oblige l'Etat à se mêler des cultes (donc à les financer par l'impôt des contribuables), qui ouvre la voie aussi à une fracturation de la communauté musulmane, à l'aggravation en son sein du clivage entre cette majorité silencieuse prise dans un conflit de loyauté à l'égard d'un dogme rigoriste, et la minorité tyrannique qui rêve d'un islam hégémonique. **Comment Hakim El-Karoui peut-il croire et faire croire qu'il sera, lui ou l'un de ses amis et collègues, reconnu comme autorité légitime par les salafistes, les Frères musulmans de l'UOIF, les membres du Tabligh, du Mili Gorus, etc. ? Ces derniers, au contraire, lui déclareront une guerre sans merci, ils l'accuseront de haute trahison et le frapperont d'une fatwa. Son « islam de France » pourrait bien conduire à radicaliser plus encore les musulmans de notre pays.**

Barbara